

Délégation suisse pour le gaz naturel

(29 mars au 1er avril 1976)

1. Composition des délégations

- Côté suisse : voir annexe 1;
- côté soviétique : voir annexe 2.

2. Programme

- Séance d'ouverture, le 30 mars, au Ministère de l'industrie du gaz (Mingasprom) présidée par M. Sidorenko, vice-ministre, lunch offert par le Comité d'Etat pour la science et la technique (CEST) et session au CEST présidée par M. Niedoroub.
- Mercredi 31 mars : séance de travail au Mingasprom et lunch à l'Ambassade (annexe 3).
- Jeudi 1er avril : séance de travail au Mingasprom.

NB : La séance de clôture du vendredi 2 avril a été annulée à la dernière minute (voir remarques au paragraphe 4).

3. Remarques générales

- 3.1 Deux ministères ont activement participé aux séances de travail :
- Ministère de l'industrie du gaz (Mingasprom),
 - Ministère de la construction d'entreprises pour l'industrie du gaz et du pétrole.
- 3.2 Deux études préliminaires, l'une de BBC-Sulzer et l'autre d'Elektrowatt, ont été remises à la partie soviétique et ont servi de base à une discussion très animée entre spécialistes des deux délégations.
- 3.3 La partie soviétique s'était bien préparée pour les discussions techniques ayant déjà fait diverses études sur le refroidissement du gaz.
- 3.4 Les deux ministères ont montré un vif intérêt à une collaboration (NB : sous une forme à définir) dans trois domaines :
- a) Etudes sur le refroidissement du gaz naturel jusqu'à -70° C. Ces études seraient complexes comme de nombreux problèmes techniques seraient encore à résoudre (en particulier les matériaux des pipe-lines pour des températures aussi basses).
- NB : C'est un travail de longue haleine qui devrait être le fruit d'une collaboration entre Elektrowatt et la partie soviétique, Sulzer et BBC ayant informé Mingasprom qu'ils ne sont pas intéressés à entreprendre des études de cette envergure.

Notons encore que le questionnaire d'Elektrowatt a été rempli par les spécialistes soviétiques et se réfère à un projet de pipe-line de la Turkménie jusqu'à la frontière tchécoslovaque.

- b) Etudes et/ou livraisons d'équipements pour le refroidissement du gaz jusqu'à -2° C (sans isolation des pipe-lines). Il s'agit ici de projets absolument concrets qui ne devraient pas faire l'objet de longues études préliminaires. BBC/Sulzer se sont déclarés très intéressés.
- c) Compresseurs spéciaux (Sulzer).

3.5 En résumé, les deux ministères ont montré un vif intérêt et les discussions techniques ont été très positives.

La dernière séance de travail du vendredi 2 avril (séance de clôture) était très importante pour la partie suisse comme elle aurait dû servir à concrétiser sous quelle forme cette collaboration dans les trois domaines mentionnés ci-dessus devrait être envisagée. Mais ... cette séance a été annulée à la dernière minute par le CEST. La délégation est donc repartie en Suisse sans prendre formellement congé des deux ministères et les "mains vides" ...

Que s'est-il passé ?

4. Annulation de la séance de clôture

La délégation suisse a, à diverses reprises, fait savoir qu'elle souhaitait étudier la possibilité de mettre sur pied une compensation qui comprendrait des fournitures de gaz naturel vers la Suisse contre des études et/ou livraisons d'équipements destinés à des stations de compression, les deux volets de cette compensation étant liés par un crédit. Or, la décision de livrer du gaz à un pays étranger se prend à un niveau beaucoup plus élevé que celui des comités d'Etat et ministères qui constituaient la délégation soviétique - c'est pratiquement une décision "politique" prise par la plus haute instance soviétique.

Le CEST, qui devait organiser la séance de clôture, a, en toute vraisemblance, pris peur que cette possibilité de compensation soit même évoquée comme il n'est pas habilité à prendre position. De plus, même avant la visite de la délégation suisse à Moscou, le CEST avait même cru comprendre que des livraisons de gaz en Suisse représentaient la condition sine qua non pour que la partie suisse se mette au travail dans les trois domaines évoqués au paragraphe 3.4.

5. Conclusions

5.1 La partie suisse devrait d'abord décider si la livraison de gaz vers la Suisse représente vraiment une condition sine qua non ou bien reste sujette à des discussions

ultérieures quand les résultats des travaux dans les trois domaines techniques seront connus.

- 5.2 Il serait souhaitable que deux lettres originales soient envoyées à la partie soviétique et signées par les quatre sociétés qui ont constitué la délégation suisse.

La première lettre serait à adresser à M. le Vice-Ministre Sidorenko (Mingasprom) et la seconde à M. Yastrebov (dans chaque lettre une référence devrait être faite à la deuxième lettre).

Il conviendrait :

- de remercier la délégation soviétique pour son accueil et des discussions techniques à très haut niveau qui ont été jugées positives;
- d'indiquer clairement la décision de la partie suisse concernant la compensation (paragraphe 5.1);
- de confirmer le désir de la partie suisse de créer un groupe de travail pour chacun des trois domaines techniques.

- 5.3 D'après M. Krivocheiev du CEST, la partie suisse pourrait s'attendre à recevoir une réponse au mois de juin (Commission mixte) en ce qui concerne la création de ces groupes de travail.

Moscou, le 8 avril 1976.

Annexes : 3.

Michel de Schoulepnikoff
Conseiller industriel et scientifique